



Sixième édition de la nuit de la lecture

publié le 17/11/2021

#EAC#lecture#découverte#auteur

Descriptif :

Les prochaines Nuits de la lecture, organisées pour la première fois par le Centre national du livre (CNL) sur proposition du ministère de la Culture, se tiendront du 20 au 23 janvier 2022.

Sommaire :

- Une 6e édition avec pour thème : « Aïmons toujours ! Aïmons encore ! »
- Devenez acteur de ce grand rendez-vous national.
- Des outils de communication à disposition pour soutenir vos actions
- Suivez toute l'actualité des Nuits de la lecture
- Partagez votre programmation grâce au mot-dièse #Nuitsdelalecture



- Une 6e édition avec pour thème : « Aïmons toujours ! Aïmons encore ! »

Les prochaines Nuits de la lecture, organisées pour la première fois par le Centre national du livre (CNL) sur proposition du ministère de la Culture, **se tiendront du 20 au 23 janvier 2022**, au cours de quatre soirées, avec un temps fort le samedi 22 janvier. Ces Nuits de la lecture sont plus que jamais nécessaires pour partir à la conquête de nouveaux lecteurs et réaffirmer, auprès de tous, la place essentielle du livre et de la lecture dans nos vies, comme l'a souhaité le Président de la République en déclarant la lecture « grande cause nationale ».

Du jeudi 20 au dimanche 23 janvier 2022, le public sera invité à se réunir à l'occasion de milliers d'événements physiques et numériques autour du thème de l'amour, qui épouse l'injonction de Victor Hugo : « **Aïmons toujours ! Aïmons encore !** ».

- Devenez acteur de ce grand rendez-vous national.

Vous pouvez participer en proposant un événement si vous travaillez dans une bibliothèque, une librairie, une structure régionale du livre, une association de développement de la lecture, **un établissement scolaire** ou universitaire, un musée, un théâtre, un centre culturel, un institut français, un centre pénitentiaire ou encore une structure hospitalière ou médico-sociale.

Pour officialiser votre participation, inscrivez-vous à l'agenda en complétant le formulaire en ligne. Une inscription avant le 10 décembre 2021 vous permettra de bénéficier d'une visibilité optimale au sein de la campagne de communication nationale. Cette année, un montage de textes autour de l'amour issus des classiques de la littérature sera notamment mis à votre disposition. Vous pourrez vous en saisir pour organiser une ou plusieurs lectures à l'occasion de vos événements.

- Des outils de communication à disposition pour soutenir vos actions

Des affiches et marque-pages sont mis à votre disposition afin que vous puissiez communiquer auprès de votre public. Pour recevoir gratuitement le kit de communication, **il vous suffit de compléter le formulaire de demande en ligne au plus tard le 5 janvier 2022**. Vous aurez aussi prochainement accès à une boîte à outils qui vous permettra de télécharger différents formats de visuels sur le site de l'événement www.nuitdelalecture.fr

Déposez un projet pour recevoir des Chèque Lire® à distribuer au public

Pour poursuivre le développement de la manifestation, le Centre national du livre vous offre la possibilité de déposer une demande afin de recevoir des Chèque Lire® qui seront à distribuer au public à l'occasion des Nuits de la lecture. Après avoir inscrit votre événement dans l'agenda, vous pouvez compléter le formulaire en ligne jusqu'au 1er décembre 2021.

● Suivez toute l'actualité des Nuits de la lecture

Retrouvez toutes les informations sur :

- le site : www.nuitdelalecture.fr
- la page Facebook : www.facebook.com/Nuitsdelalecture
- le compte Instagram : www.instagram.com/nuits_de_la_lecture

● Partagez votre programmation grâce au mot-dièse #Nuitsdelalecture

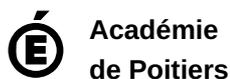
Nous contacter en suivant ce lien

Nous restons disponibles pour tout renseignement complémentaire. N'hésitez pas à nous écrire.

L'équipe des Nuits de la lecture

Document joint

 Support la nuit de la lecture (PDF de 239.9 ko)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.